



JE PRÉPARE MON DEPÔT À LA DÉCHÈTERIE DES MONTAGNES DU GIFFRE

BIEN TRIER EN PRÉVISION DE VOTRE VENUE

Nous vous rappelons que la déchèterie intercommunale vous permet d'évacuer des déchets qui ne sont ni des ordures ménagères, ni des déchets voués au tri sélectif.

Préparez votre venue en déchèterie en effectuant un pré-tri du contenu que vous souhaitez déposer afin de ne pas mobiliser la plateforme trop longtemps.

Les agents de déchèterie sont présents pour vous assister et vous orienter sur place.

Vous devez respecter leurs consignes afin d'optimiser la qualité du tri et par conséquent la valorisation des déchets que vous déposez.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :

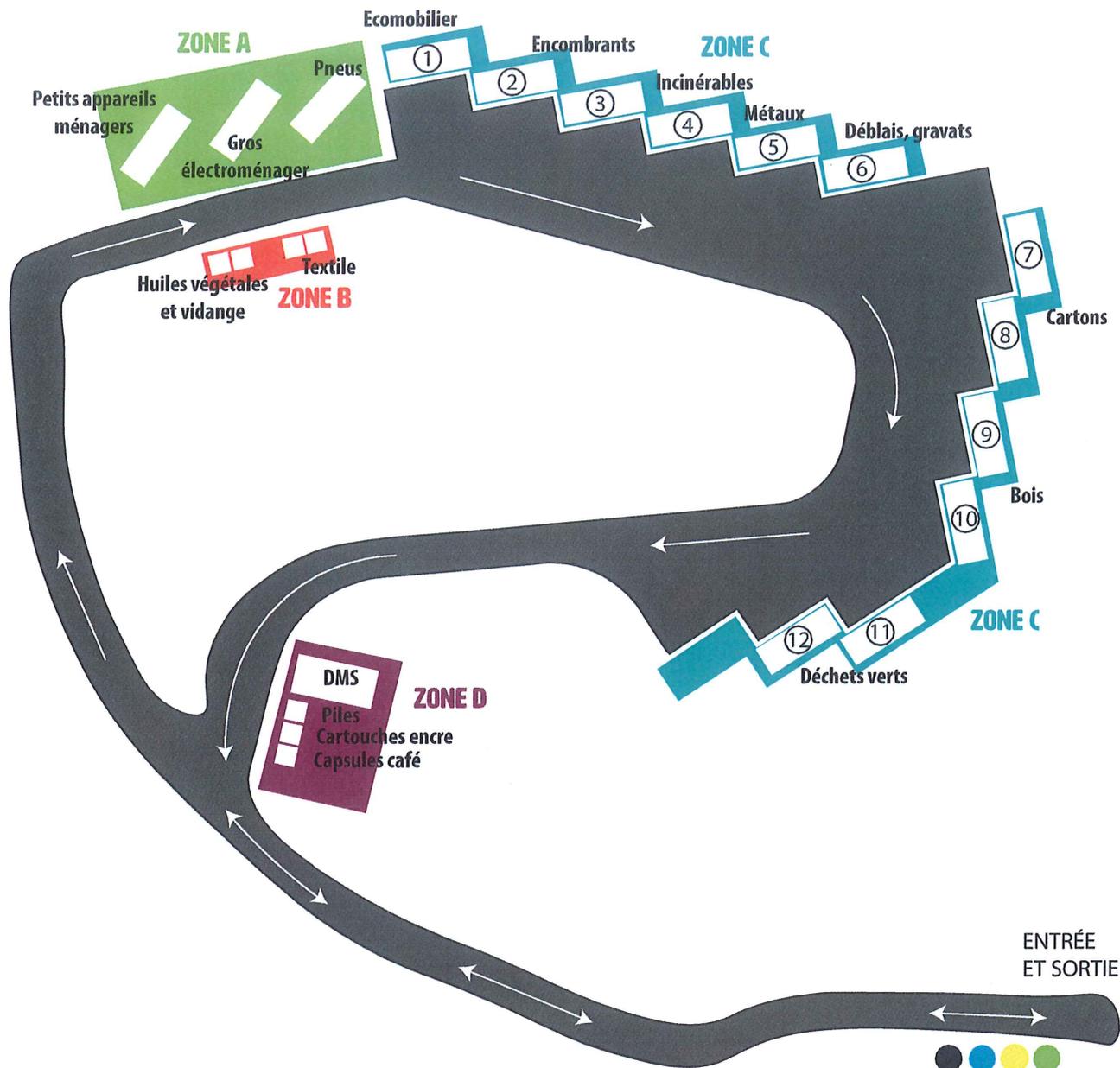
Du 2 mai au 31 octobre

Du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-18h

Le samedi : 8h-17h30

Du 1^{er} novembre au 30 avril

Du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-17h



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DÉCHETS MÉNAGERS ET TRI SÉLECTIF



ATTENTION

Merci de ne pas jeter vos déchets dans les bennes, mais de les déposer avec précaution, en effet des agents peuvent se trouver en bas des quais et pourraient être blessés.



ZONE A



ZONE B



ZONE C



Benne 1



Bennes 2 et 3



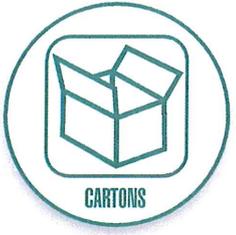
Benne 4



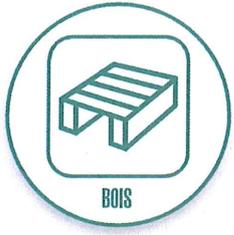
Benne 5



Benne 6



Bennes 7 et 8



Bennes 9 et 10

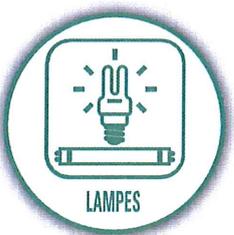
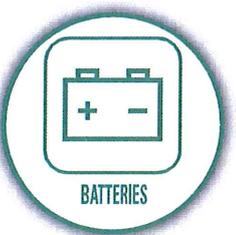


Bennes 11 et 12

ZONE D



Déchets ménagers sensibles



C'EST INTERDIT EN DÉCHÈTERIE



L'Amiante

L'amiante étant classifié dans les déchets dangereux, il ne peut pas être stocké en déchèterie. Pour une prise en charge de vos déchets d'amiante vous devrez appeler la Société Excoffier au 04 50 66 90 02.

Les extincteurs (supérieurs à 2kg) et les bouteilles de gaz
Ces déchets présentent des risques d'explosion. Il doivent être pris en charge par le revendeur à qui vous les avez achetés.

RAPPEL

Selon le décret N°2015-337 du 25 mars 2015, tout abandon de déchets (dépôt sauvage) à l'extérieur ou aux abords des déchèteries est interdit et passible d'une amende de 450 euros.

La propreté de l'environnement est l'affaire de tous.
Soyons tous responsables !

TRI SÉLECTIF

Un point d'apport volontaire de tri sélectif et ordures ménagères est à votre disposition à l'entrée du site de la déchèterie.

Vous pouvez déposer dans les conteneurs semi-enterrés :




déchets ménagers non
recyclables




bouteilles et flacons en
plastique avec bouchon,
emballages métalliques
sans bouchons




bouteilles, pots et bocaux
en verre




petits emballages carton,
briques alimentaires,
papiers, journaux,
magazines, prospectus